



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



NOTE SUR LE SECTEUR PRIVÉ DANS LA FILIÈRE CACAO ET LE FONCIER DANS LA VALLEE DE SAMBIRANO, DISTRICT D'AMBANJA, MADAGASCAR

Madagascar fait partie des pays bénéficiaires des initiatives de réhabilitation du cacao menées par le Secrétariat pour les Affaires Économiques de la Suisse (SECO). Le projet Climate Resilient Cocoa Landscapes in Madagascar (CRCL) est mis en œuvre par le consortium HELVETAS Swiss Intercooperation (une entité indépendante Suisse qui œuvre dans 30 pays du monde, notamment en Afrique, Amérique Latine, Asie et Europe de l'Est), Valrhona, Millot, Earthworm Foundation, Center for Development and Environment, Lindt & Sprüngli Ramanandraibe Exportation (Rama Ex) et Société Anonyme au Capital de MGA (SCIM). Ce consortium comprend aussi deux entités sous contrat : le Centre for Development and Environment (CDE) et la Earthworm Foundation. Le résultat attendu du projet est que les entités publiques, privées, et communautaires gèrent durablement les paysages de cacao dans le District d'Ambanja et la vallée du fleuve Sambirano, assurant ainsi les services environnementaux essentiels. Les acteurs privés du secteur du cacao (en plus de la vanille et autres cultures de rentes) sont des moteurs de changement potentiellement importants pour réduire la pression sur les ressources naturelles et la biodiversité.

En juillet 2020, Helvetas a organisé des mini-fora au niveau des 15 communes, au niveau intercommunal et au niveau du bassin versant du fleuve Sambirano (voir image en haut) avec la participation de nombreux acteurs tels que les communes, les associations féminines, les jeunes, les producteurs de cacao, et les commerçants. Plusieurs centres d'intérêts étaient sortis lors de ces réunions de consultation tels que la conservation, les exploitations de produits forestiers, le secteur primaire :

PHOTO: FELIX BEZANDRY

Agriculture, Élevage et Pêche, les grandes exploitations agricoles, les services d'eau domestique, le secteur tertiaire : prestataire de services (commerce, tourisme, transport), les services sociaux tels que la santé, l'éducation, la sécurité, et le secteur foncier.

Au niveau du secteur foncier, les problématiques soulevées ont été : le coût des services fonciers trop chers (circonscription topographique et domaniale, et guichet foncier), l'inexistence de guichet foncier, l'accaparement forcé de terrains, la méconnaissance des lois régissant le foncier, le trafic d'influence et la malversation (corruption), et l'existence des réserves indigènes dont la propriété n'est pas claire pour les utilisateurs de ces espaces étatiques. Les participants notaient que la plupart des terrains fertiles appartiennent aux anciennes compagnies ou concessions coloniales, il ne reste plus que des lopins de terre pour la population locale qui ne cesse pas d'augmenter. La compétition autour de la terre s'avère considérable et surtout accentuée par l'inexistence des preuves de propriété (titre, certificat foncier) pour les héritiers des anciens propriétaires ou des terres issus d'achats (ex : les colons). Lors des consultations, les perspectives des femmes sur l'accès à la terre n'étaient pas évidentes. Pour traiter ces défis, le consortium CRCL a fait appel à l'assistance technique du projet Integrated Land Resources Governance de l'USAID.

HISTORIQUE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA VALLÉE DU SAMBIRANO

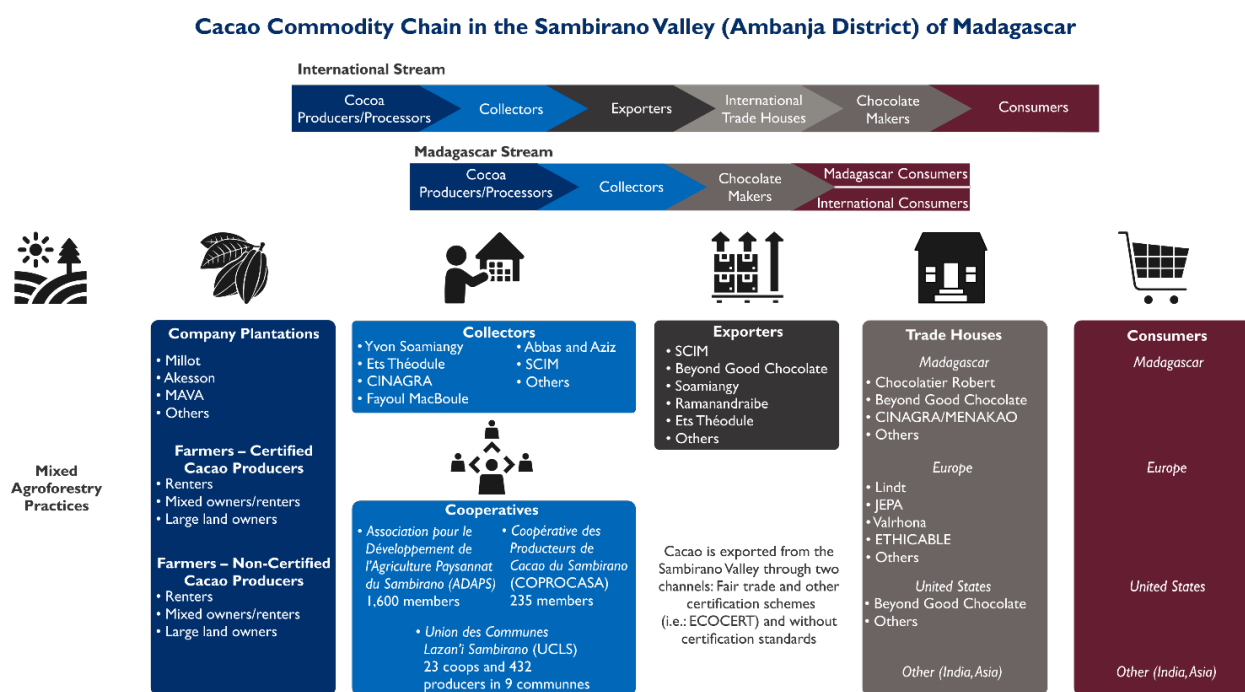
La vallée du fleuve Sambirano fait partie du District d'Ambanja de la Région Diana. L'historique du District est principalement caractérisée par des vagues successives de migrants, toujours à la recherche des terres depuis plus d'une centaine d'années. En résumé, par rapport à ces vagues de migration, on constate les conquêtes de terres vers le XVI et XVII ème siècle en direction du nord de Sakalava venant du Boina et de l'Androana. La vente de Nosy Be et des plaines du Sambirano par le roi Sakalava Tzialana de Nosy Faly à la France en 1841-1842, favorisait la venue des esclaves « Makoà » d'Afrique qui travaillèrent dans les concessions françaises destinées aux cultures de rente. L'installation d'un Gouverneur Merina à Ambohimarina sous Ranavalona III entraîna la venue d'un nombre important de Merina, de Betsileo et d'Antemoro à Ambato et la presqu'île d'Ampasindava. Au début du XX ème siècle, l'implantation des grandes compagnies comme le Compagnie Nossibéenne Industrielle Agricole (CNIA) et la société Millot marquait la venue des populations originaires de l'Androy, des Betsileos du sud-est, et d'autres ethnies de la partie nord de Majunga pour travailler dans les concessions de caféiers et de plantes aromatiques. Les colonisateurs ont aussi favorisé la migration vers le Sambirano par la prise de mesures répressives relatives au prélèvement des impôts sur l'individu, à l'institution des travaux d'intérêt général et à l'interdiction de séjour des personnes ayant fait des infractions dans leur milieu d'origine.

A partir de 1960, lors de l'indépendance de Madagascar, le nouveau pouvoir privilégie l'économie d'export par l'introduction du cacao, qui stimulait encore une arrivée massive de nombreux migrants venant des autres régions. La défaillance des structures institutionnelles à partir de 1972 renforça également la migration et l'occupation anarchique de l'espace. Beaucoup de migrants étaient aussi de passage à Ambanja pour partir à la conquête de la zone d'Ampanasina (Haute Ramena). La mise en place de l'économie de cacao qui débutait pendant l'ère coloniale garde encore ces traces à nos jours par une complexité de structures de production et de l'exportation de cette richesse.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CACAO DANS LA VALLÉE DE SAMBIRANO

La structuration de la filière cacao dans la vallée de Sambirano présentée par le schéma ci-dessous (Figure 1) reflète la présence continue des grandes sociétés qui œuvrent dans la production et l'export (i.e. : Millot, Akesson, MAVA) mais aussi la présence de certains grands producteurs qui se rallient avec les sociétés d'exportation provenant de Madagascar et de l'extérieur. Ensuite, il y a une grande gamme des producteurs possédant des parcelles de taille limitée (Matchon, 2016). Malheureusement, il n'y a pas encore de données disponibles sur l'appartenance des terres car les informations foncières dans les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF) et les plans de repérage ne sont pas toutes mises à jour et ni facilement disponibles.

FIGURE 1. STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CACAO

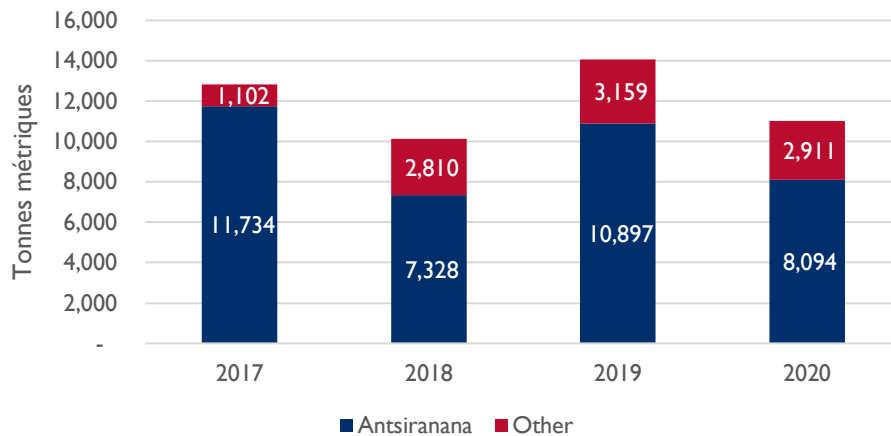


Le graphique ci-dessous montre la quantité de cacao exportée par Madagascar durant les 4 dernières années et la part de la région de Diana (CNC, 2021).

Cette production vient des exploitations de cacao gérées par les sociétés privées mais aussi des coopératives et des producteurs de différentes tailles. Les données sur la superficie totale de la plantation de cacao dans la vallée ne sont pas connues mais sont disponibles pour certaines sociétés (exemples : Théodule 100ha, MAVA 1700ha, Akesson 600ha).

Selon les observations faites par l'USAID ILRG, il se trouve utile de diviser la filière cacao dans le District d'Ambanja en 3 catégories car chaque catégorie rencontre des enjeux foncières spécifiques à leur situation.

FIGURE 2. EXPORTS DE CACAO 2017-2020



CATEGORIE I : LES SOCIETES D'HERITAGE DES TERRES DEPUIS L'EPOQUE COLONIALE

Pendant la période précoloniale et coloniale, les colons ont utilisé tant la force du droit que le droit de la force pour dépouiller les Sakalava de leurs terres avant et après la conquête. La vente de Nosy Be et des plaines du Sambirano par le roi sakalava Tzialana de Nosy Faly à la France en 1841-1842 avait accéléré la mainmise sur les terres fertiles par les colons. Ensuite, l'État colonial avait régularisé la situation foncière de ces occupants coloniaux. Au lendemain de l'annexion, le pouvoir colonial a institué le régime d'immatriculation (décret du 04-12-1911) sur les bases du système de l'Act Torrens. Près de 45% du delta du Sambirano ont été accaparés de la sorte. (Koerner, 2001 ; Rafehimanana, 2013 ; Rafehimanana, R. A., & Ramamonjisoa, 2013 ; Riziky, 1993).

Cette prise de terres inquiéta toutefois l'administration qui craignait le mécontentement des Sakalava Bemazava. Pour éviter la résistance de la population, l'administration décida de ne plus accorder des concessions dans le Bas Sambirano car les alentours d'Ambanja étaient déjà bien occupés. Donc, le Moyen Sambirano était la seule région colonisable. En 1925, l'administration coloniale a préconisé de délimiter deux espaces fonciers : les Périmètres de Colonisation et les Réserves Indigènes.

Les réserves indigènes semblent démarrer en Algérie pendant les années 1840 et ensuite elles sont répliquées en Nouvelle Calédonie autour des années 1860 (Merle, 1998). Le concept était que les habitants installés pourraient avoir les droits d'usage des terres, mais que la propriété reste à l'État. Les réserves indigènes étaient des endroits mis à côté pour que les travailleurs associés avec les concessions puissent s'installer, faire de l'agriculture d'autosubsistance, et produire du cacao et des plantes aromatiques à leur insu.

Les réserves indigènes se distribuent comme suit dans le District d'Ambanja ; dans le Bas Sambirano, 12 réserves indigènes et seulement 3 lots de colonisation furent délimités ; par contre dans le Moyen Sambirano qui va d'Ambanja Centre en passant par Ambalavelona jusqu'aux alentours d'Antsakoamanondro, 10 réserves de 750 ha en moyenne chacune, soit 7500 ha contre 11 lots de colonisation de 120 ha, soit 1220 ha (Rafehimanana, 2013) furent délimitées. La satisfaction des ambitions coloniales a supposé des importations massives de main-d'œuvre qui ont contribué aux brassages ethniques et à la constitution d'un peuple riche en diversité. Mais il y avait aussi l'installation des étrangers (vahiny) qui venaient de l'Inde, la Chine, et les îles avoisinantes. Pour cette raison, les

peuples de la vallée de Sambirano représentent un mélange si riche de culture et d'ethnie, mais la majorité marquée par des alliances renforcées par les mariages (Sharp, 1996).

Pendant la république socialiste, l'Etat malgache avait pris les terrains de certains colons et en a nationalisé d'autres. De nos jours, il y a beaucoup de reliques foncières du passé. Certaines sociétés ont même distribué une bonne partie de leurs terrains aux anciens travailleurs. Pour la société CNIA, elle a cédé presque la moitié de ses terres avant 1976 sous la pression du régime socialiste, tandis que SOMIA et Millot ont cédé jusqu'à un tiers de leurs domaines aux paysans (Rafehimanana, 2013). Une distribution foncière semble être inéquitable car il y a des grandes surfaces qui sont occupées par les plantations (Akesson, Millot, et les citadins riches. Ces droits fonciers sont clairs et formalisés par des titres fonciers, mais ces informations sont difficilement accessibles car les services fonciers ne permettent pas une inspection par les tiers personnes sans autorisation venant des hauts niveaux et les archives sont dans un état lamentable. Jusqu'à nos jours, les enjeux fonciers qui sont présents dans la vallée de Sambirano sont liés à son histoire coloniale mais ils ne sont pas uniques à Madagascar car on pourrait les rencontrer dans d'autres localités (exemples : dans le sud-ouest à Menabe avec la culture de tabac, le terres des anciens colons avec la filière café, vanille et autres vers Mananjary et Manakara, etc...).

Les grandes sociétés opérant dans la vallée de Sambirano heritaient les terres depuis le temps colonial par la voie des alliances avec les grandes familles du milieu (Sharp, 1996). Ces sociétés avaient protégé leurs intérêts même pendant l'époque socialiste de la Deuxième République. Certes, ils ont perdu une certaine quantité de terres par dépossession de l'Etat, mais en général, leurs propriétés sont titrées. Actuellement, les anciennes concessions coloniales sont démembrées et exploitées soit par les descendants des colons, soit achetées par les grandes sociétés. Certaines sociétés ont cédé les terres aux ex-travailleurs. La cession reste verbale. Pourtant, les producteurs veulent la sécurisation foncière de « leurs biens », estimant leurs revendications justes dans la mesure où leur implantation sur les lieux remonte à plusieurs générations et que certains documents existent (liste des ex-travailleurs avec la superficie cédée, acte de cession, etc...).

CATEGORIE 2 : SOCIÉTÉS D'HERITAGE DES DEMEMBREMENTS PENDANT LA DEUXIEME REPUBLIQUE

Pendant la deuxième République, l'Etat Malgache avait exproprié des terres des colons et ils ont privatisé certaines comme la Compagnie Nossibéenne d'Industrie Agricole (CNIA). Quand l'Etat avait abandonné la CNIA, il a privatisé les biens en vendant les terres titrées aux autres sociétés. Les sociétés Malgaches et autres personnes influentes ont acheté les terres. Les effets du démembrement de la CNIA continuent à nos jours car on voit les litiges autour des promesses de vente auprès des travailleurs mais qui restent non-traitées pour des raisons de règlement de la cession (achat). Lors de la mission sur le terrain de l'équipe de l'USAID ILRG en septembre 2020, les différents entretiens ont soulevé l'existence d'une liste déjà établie dans le temps avec la superficie correspondant à chaque bénéficiaire. Les travailleurs estiment que ces terrains leur reviennent de droit vu l'ancienneté d'exercice de leur fonction. Ces ex-travailleurs ne se sentent pas en sécurité dans les terrains qu'ils occupent. Lorsque la société MAVA a acheté la société CNIA, l'agent liquidateur voulait régulariser et éclaircir la situation foncière mais les producteurs n'ont pas montré leurs dossiers (la liste délivrée par CNIA) par crainte que leur « droit » soit récupéré et enlevé. Ces ex-travailleurs disent que leurs dossiers ou papiers sont tous détruits par le cyclone GAFILO (mission USAID ILRG, septembre 2020). Étant donné qu'il n'y a plus des pièces justificatives qui montrent que ces parcelles leur appartiennent, la situation entre les

deux parties reste préoccupante. Lors du passage de l'équipe de l'USAID ILRG, les ex-travailleurs ont montré la photocopie de la liste qui leur attribue les terrains.

CATEGORIE 3 : SOCIÉTÉS « NOUVELLES ARRIVÉES »

A nos jours, il y a un ensemble de « nouvelles arrivées » qui cherchent à obtenir du cacao brut pour le faire vendre au marché national et international. Ces entrepreneurs ne cherchent pas nécessairement à acheter des terrains, mais certains sont quand même les grands exploitants (Matchon, (2016). Certains grands exploitants ont la capacité de vendre directement aux exportateurs, tout comme des coopératives. Les sociétés comme SCIM, Beyond Good Chocolate, Bioland et Ramanandraibe Export achètent par la voie des contrats du cacao auprès de beaucoup de "petits" producteurs. Les exportateurs ont des liens de collaboration étroits avec des producteurs, mais ces liens sont confidentiels car il y a une concurrence forte et rude entre les exportateurs pour garder "leurs" producteurs associés. Malgré le fait que certaines de ces sociétés ont acheté des biens des sociétés présentes depuis longtemps, ces sociétés représentent des nouveaux investissements pour soutenir la commercialisation du cacao, le traitement du cacao à Madagascar, et l'exportation des produits de bonne qualité. En général, ils n'ont pas de terres, mais ils ont des liens avec les coopératives, les grands et petits producteurs, et des collecteurs. Pour garder ces bonnes relations et maintenir les liens avec les producteurs, ces exportateurs les appuient à travers des crédits saisonniers, installation de système agroforesterie, l'appui au développement local, dotation de prime, construction des ponts pour assurer le transport du cacao brut, etc.

LES ENJEUX FONCIERS

Selon les études réalisées par l'équipe USAID ILRG en septembre 2020, les enjeux fonciers existent partout autour des ressources naturelles mais l'important c'est la manière de résoudre les conflits fonciers sans recourir aux violences ou bien au détriment des parties concernées. Dans la vallée de Sambirano, nous constatons qu'il y a deux types d'enjeux fonciers– les conflits latents et les conflits ouverts. Ces conflits pourraient se passer dans les réserves indigènes comme dans les zones de colonisation affectées aux étrangers.

CONFLITS LATENTS : Ce sont surtout des tensions et disputes intrafamiliales autour de la vente de terrain familial sanctionnée par des actes de vente informels sans que les membres de la famille le sachent. Comme par exemple, l'héritage pose beaucoup d'ennuis car celui/celle qui est le plus autoritaire (ou aîné (e)) veut être le /la seule héritier(e) ou chacun veut avoir une plus grande part que les autres car souvent c'était lui/ elle qui a supporté toutes les charges lorsque leurs parents étaient vivants. Une autre sorte de dispute est liée à la mise en valeur. Puisque la culture sur brulis est pratiquée, les membres de la famille pourraient essayer de faire une extension de l'exploitation jusqu'à ce qu'ils se trouvent dans un terrain appartenant à d'autre voisin. Chacun évoque l'historique de son occupation et personne ne veut céder. Il y a aussi le cas des locataires qui occupent les terrains de longue durée et ne veulent plus partir. Souvent, ces enjeux sont réglés par les chefs fokontany car les chefs coutumiers ne possèdent pas trop d'autorités compte tenu de la présence de tellement d'ethnies et donc de centre de pouvoir traditionnel.

CONFLITS OUVERTS : Ce sont en majorité des conflits liés aux limites de terrain mais qui arrivent devant les autorités. Ces conflits se passent autour des terrains contigus, chacun réclame l'ancien alignement qui existait dans le temps des arrières parents. Ensuite, il y a des contestations des

procédures juridiques. Ceci se passe parfois quand le bornage des parcelles n'est pas accepté lors des Opérations Domaniales Concertées (ODOC) réalisées par les services fonciers du Ministère de l'Aménagement et des Services Fonciers (MATSF). En l'absence des voisins de ladite parcelle durant le processus, le demandeur essaie d'augmenter sa superficie. Les voisins victimes révoquent la présence des bornes. Aussi, il y a des conflits ouverts qui ne cessent pas de s'arrêter lors des testaments/procurations délivrés par le Tribunal d'Ambanja (ou un Notaire) dont les héritiers ne tombent jamais d'accord. Parfois, on constate que les membres de la famille pratiquent une double ou triple vente du même terrain.

La majorité des sociétés de cacao possédant les terres semblent faire face à une insécurité foncière permanente. Elles se sentent toujours défavorisées dans ce domaine et perçoivent que leur investissement n'est pas sécurisé. Certaines sociétés se sentent abandonnées car aucune entité ne se préoccupe de leurs difficultés alors qu'elles pensent que l'Etat se penche à chaque fois sur le concept du Partenariat Public-Privé (3P). Des tierces personnes ou ex-travailleurs des sociétés s'infiltrent dans leurs terrains en commençant à cultiver des bananiers, du riz et des produits maraîchers pour démontrer une mise en valeur et donc une certaine mainmise juridique. Une société a avoué que sur les 600 ha, 200 ha de leurs terrains sont squattés et pour une autre société, il ne reste plus qu'environ 800 sur les 7000 ha (mission ILRG, novembre 2021). Les sociétés ont essayé de trouver des solutions au niveau local mais soit il y a toujours des ripostes, soit les autorités locales (Maires et Députés) ne considèrent que le côté social de leurs électeurs et ne veulent pas se mêler pour la recherche des solutions. La fréquence de changement au niveau des autorités freine la résolution des problèmes car la passation de service n'est jamais allée jusqu'aux détails comme les conflits fonciers.

Face à cette insécurité permanente, pour pouvoir garder leur patrimoine, certaines sociétés ont mis en place des dispositifs internes pour protéger leur investissement. Par exemple, la circulation permanente d'un géomètre pour surveiller les champs d'exploitation. Une autre semble recruter environ 80 gardiens. Malgré l'intention d'augmenter leur capacité de production, avec la perte non négligeable de ses terrains, une de ces sociétés se plaint de l'indisponibilité de superficie cultivable restante dans la vallée de Sambirano et alors elle est en train de faire une prospection de terrains dans d'autres communes ou d'autre région pour étendre son exploitation.

Quelques démarches ont été initiées au niveau du Chef de District d'Ambanja pour résoudre l'insécurité foncière des grandes sociétés et des petits exploitants mais aucune résolution n'est encore trouvée. N'ayant pas trouvé de résolution localement, les affaires foncières sont souvent remontées au Tribunal de Première Instance d'Ambanja. Mais la lenteur du traitement des dossiers au niveau du tribunal (2-3 ans au moins) n'arrange pas la situation car en attendant de la décision, il y a une récurrence des occupants et aussi l'apparition de nouveaux occupants (Mission d'entretien auprès des secteurs privés, USAID ILRG, 2021). Face à cette situation, une partie des sociétés semble espérer récupérer leurs terrains par différentes manières.

Deux sociétés démontrent la complexité de la situation. Une d'entre elles est consciente de la complexité de l'expulsion des occupants illicites mais envisage une option d'arrangement entre les deux parties. Dans cette situation, la société paie toujours l'impôt foncier de sa propriété au niveau de la commune. Elle pense recruter un géomètre, pour inventorier les champs squattés, puis négocier avec les occupants illicites (par exemple avec l'achat des cacaos avec des prix conventionnels). Pour récupérer son patrimoine, une autre société a même entamé une négociation avec les occupants illicites. Dans le Haut Sambirano, plus de 200 personnes ont accepté d'être indemnisés et de rendre les terres occupées et de quitter définitivement les terres titrées au nom de la société. Ce fut un échec à cause de

l'infiltration des politiciens et la lenteur au niveau du Tribunal de première instance. Dans le Bas Sambirano, par suite d'une négociation entre la société et les squatters, ces derniers devraient vendre les fèves fraîches à la société afin de rester sur place. Un accord a été signé entre les deux parties mais n'a jamais été respecté.

LE SECTEUR PRIVE ET LEURS PERSPECTIVES SUR LA SECURISATION FONCIERE DANS LA VALLEE DU SAMBIRANO

Lors des consultations organisées par les comités ad hoc chargés d'informer et d'éduquer les membres du Comité de Gestion du Bassin Sambirano (COGEB) sur la situation foncière, les propositions sorties étaient d'appuyer la formation de la population sur les différentes procédures pour sécuriser les terres, financer des projets de sécurisation foncière dans la vallée pour régulariser les préoccupations de tous les acteurs afin d'aboutir à un investissement sécurisé et paisible. Lors des rencontres avec certains responsables des sociétés lors d'une réunion organisée conjointement entre le COGEB et le projet USAID ILRG en octobre 2021, les sociétés privées de cacao ont démontré la volonté de participer aux frais de la procédure de régularisation foncière pour les producteurs qui travaillent avec eux. Il y en a qui veulent mobiliser les primes dotés aux producteurs en cas de respect des normes pour financer des projets concrets et durables comme la sécurisation foncière.

Selon une discussion avec un responsable du secteur privé à Ambanja, la relation entre les producteurs et le secteur privé du cacao est dictée par le prix de cacao du moment. Les petits et moyens producteurs ne semblent pas avoir une fidélité commerciale avec les exportateurs de cacao. C'est pour cette raison que les sociétés hésitent d'appuyer financièrement des producteurs dans la régularisation de leur terrain, car si un concurrent propose un prix d'achat plus élevé, tous les producteurs qui travaillent depuis longtemps avec une société vont tous vendre leur prix au plus disant. Donc, la société se sent trahie. Enfin, ce responsable d'une société voudrait renforcer des liens entre producteurs et exportateurs à travers une forme de contractualisation exclusive. La prise en charge des frais liés à la procédure ODOC par la société sera à enlever petit à petit dans le prix d'achat du cacao.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Par les initiatives du projet Helvetas CRCL et avec l'appui technique du projet ILRG de l'USAID, ces instances ont travaillé étroitement avec la structure consultative du COGEB. Au début de cette activité, il s'avérait nécessaire de focaliser les interventions du projet ILG de l'USAID à Madagascar sur les ex- réserves indigènes titrées au nom de l'Etat malagasy. Une opération domaniale concertée (ODOC) a été réalisée en 2022 (première phase). La deuxième phase est prévue en 2023. Plusieurs leçons ont été tirées dans la première phase de l'ODOC, et des recommandations ont été formulées par les acteurs à travers un atelier bilan (février 2023). Il s'agit de :

L'AMELIORATION DE LA COMMUNICATION : Entre les acteurs, il faudrait mettre en place des points focaux au sein des communes qui vont servir d'interlocuteurs de l'équipe du Service de l'Opération Domaniale Concertée et du Cadastre (SODOCC) dans la transmission d'information et d'appui à l'organisation des descentes sur terrain pour la prochaine campagne ODOC (prévue entre avril et décembre 2023). Les points focaux devraient être soutenus par l'organisation des séances de formation avec un regroupement dans le Haut Sambirano et dans le Bas Sambirano. La formation devrait se focaliser sur le statut des terres, la régularisation du statut des ex- réserves indigènes par ODOC, et les responsabilités des parties prenantes autour du renforcement des liens de communication des points

focaux dans les communes et avec le SODOC. Le COGEBES pourrait continuer la communication sur le foncier par les émissions radios.

CONTINUATION DES EFFORTS SUR LE GENRE : Après les efforts entrepris par l'équipe USAID Madagascar pour soutenir la mise en place des femmes leaders au nombre de 15 dont une par commune (i.e. formation sur le droit des femmes à la terre et à la sécurisation foncière, la participation de leurs représentantes dans la visite d'échange dans les Régions d'Analamanga et d'Itasy), des résultats palpables ont été observés sur la participation active des femmes à la sécurisation foncière. Lors de la phase I de l'ODOC, le taux de femmes demandeuses de titres fonciers est élevé (environ 70%, selon équipe SODOCC), ceci est dû à la précipitation des femmes propriétaires à saisir cette opportunité après avoir connu leur droit.

L'effort devrait être suivi à travers l'appui de la nouvelle plateforme des femmes de Sambirano sur le foncier (formation sur le foncier, la loi de la succession, la femme et l'accès au foncier et à la sécurisation foncière), appui à la participation des représentantes à l'assemblée générale de la Solidarité des Intervenants sur le foncier (SIF). Cette plateforme est intégrée dans l'union des associations qui s'appelle l'Association FIVEDISAB (Fikambanana Vehivavy Distrika Sambirano Bemazava).

APPUI AU COGEBES : Plusieurs initiatives devraient continuer à renforcer la capacité de cette structure de concertation et de décision pour une meilleure coordination des acteurs, la mobilisation des partenaires pour appuyer financièrement les producteurs pour le paiement des frais liés à la procédure, mise en place des réunions périodiques de remontée d'informations, partage de l'état d'avancement entre les acteurs concernés.

APPUI LOGISTIQUE AU SODOCC : Également, il faudrait renforcer davantage l'appui logistique pour activer le traitement des dossiers. Faire des appuis très spécifiques comme le prêt ou l'achat d'un groupe électrogène qui permettra de travailler dans les communes directement après les travaux de terrain. Ceci devrait activer le traitement des dossiers.

ORGANISER LA MOBILISATION DES SECTEURS PRIVÉS : Une action de mobilisation des secteurs privés qui interviennent non seulement dans la filière cacao mais aussi toutes les sociétés dans le Sambirano seront à initier par des rencontres avec chaque responsable de chaque société, participation à leurs réunions, organisation des visites de terrain pour voir l'impact des initiatives de l'ODOC pour délivrer des titres auprès des occupants. La mobilisation des coopératives s'avère nécessaire pour faciliter les partages d'information et promouvoir le plaidoyer sur la prise en charge d'une partie des frais de leurs membres.

LEVEE LES APPUIS DU CONSEIL DE CACAO (CNC) ET DU GOUVERNEUR :

Elaboration d'un document de plaidoyer sur les besoins en prise en charge des frais de procédure des producteurs. Organiser des réunions de plaidoyer à différents niveaux : au niveau du Gouverneur sur la révision des impôts régionaux au niveau des secteurs privés exportateurs et en contrepartie, appui des producteurs qui travaillent avec ces secteurs privés. Au niveau du CNC, mobiliser des fonds pour la participation à la sécurisation foncière des producteurs dans la vallée. Malgré les initiatives antérieures, le CNC semble avoir des fonds disponibles par le paiement des ristournes par cette entité, mais il n'y a pas de redevabilité pour s'investir localement dans le secteur du cacao. Explorer les possibilités d'avoir l'accès aux financements du Conseil Régional Cacao.

RENFORCER LE PARTAGE D'INFORMATIONS FONCIERES : la construction d'une base de données au niveau de commune foncières validées sur l'attribution des terres lors les différentes

opérations ODOC dont la plupart provenant des anciennes réserves indigènes est importante pour évaluer les efforts déjà entrepris depuis plusieurs années et de planifier ce qui restent à régulariser, pour apprécier aussi l'envergure des réserves indigènes par rapport à l'étendue de la vallée de Sambirano. Ceci est indispensable pour connaître exactement les titres délivrés depuis les procédures de régularisation (immatriculation foncière classique ou ODOC) dans les anciennes réserves indigènes. Au fait, il est urgent d'avoir un Système d'Information Foncière (SIF) actualisé spécifique pour les réserves indigènes (demandes en cours de traitement, titres délivrés). Certes, ces informations pourraient être incorporées dans les PLOF du District d'Ambanja qui sont en voie d'actualisation pour le MATSF avec l'appui du projet CASEF financé par la Banque Mondiale.

OBSERVATOIRE LOCAL SUR LA DYNAMIQUE FONCIERE : Plusieurs initiatives ont été démarrées pendant les deux dernières années pour promouvoir la sécurité foncière dans la vallée de Sambirano. Le moment est venu pour documenter l'impact social, économique et environnemental de ces interventions. Comme par exemple, il est nécessaire d'avoir une appréciation de l'impact du transfert et de la vente des terrains de l'Etat faite par les campagnes de l'ODOC. Des questions se posent : à qui profitent l'opération (producteurs de cacao, ménages urbains, ruraux, ménages vulnérables, ménages aisés type de terrains sécurisés, rizières, cultures de rente, habitats), type d'infrastructures publiques sécurisées, analyse des conflits lors de l'opération, autres sujets.

Le projet USAID ILRG était censé informer le secteur privé, et surtout étranger, sur les réalités foncières de la vallée de Sambirano. L'intention de l'USAID était de promouvoir des soutiens au secteur privé cacao pour renforcer la sécurité foncière dans le bassin de la vallée de Sambirano afin de promouvoir les investissements et la bonne gouvernance de l'environnement. Au niveau international, les sociétés importateurs du cacao continuent d'encourager la reconnaissance, clarification, et enregistrement des droits fonciers. La preuve de cet intérêt est la continuation du projet Climate Resilient Cocoa Landscapes in Madagascar (CRCL) pour encore cinq ans, un financement provenant du Secrétariat pour les Affaires Economiques de la Suisse (SECO) avec une participation importante des sociétés chocolatières Suisse. Pour diverses raisons évoquées dans cette note, le secteur privé national n'as pas fait des investissements significatifs pour appuyer la sécurisation foncière dans la vallée de Sambirano. Un certain attentisme s'est créé par le secteur privé dû à leur longue, et souvent amère, vis-à-vis des initiatives étatiques. Ensuite, un mécanisme d'appui permettant le secteur privé de contribuer à la sécurisation foncière n'est pas encore bien articulé malgré les efforts entrepris par certaines grandes sociétés. En fin de compte, les objectifs initiaux d'intégrer le secteur privé dans les initiatives de sécurisation foncière sont mitigés.

BIBLIOGRAPHIE

Åkessons's Organic Ltd. (n.d.). Story. Åkesson's Chocolate and Pepper. <http://www.akessons-organic.com/>

Clarence-Smith, W. G. (Ed.). (1996). *Cocoa pioneer fronts since 1800: The role of smallholders, planters and merchants*. London: Palgrave Macmillan UK.

CNC. April, 2021

Helvetas Swiss Intercooperation, Lindt & Sprüngli AG, & Valrhona SA. (2019). *Climate Resilient Cocoa Landscapes in Madagascar*. Project proposal submitted to Swiss Platform for Sustainable Cacao.

Koerner, N. (2001). *Indigenous reserves and colonization in Madagascar (1895-1960)*. *Outre-Mers*, 88(330), 91-101. <https://doi.org/10.3406/outre.2001.3839>

Matchon, P. (2016). *Fair trade impact study : The Case of the Union of Lazan'ny Sambirano Coopératives in Northern Madagascar [master's thesis]*. Montpellier SupAgro. <http://www.cirad.mg/cacao-madagascar/download/6/>

Merle, Isabelle. (1998). *De la propriété collective à la constitution des réserves en Nouvelle-Calédonie ou les aléas d'une construction juridique* », *Enquête*, no 7, Marseille, 1998. <https://books.openedition.org/editionsmsmh/2788?lang=en>

Muttenter, F. (2006). *Deforestation and customary rights in Madagascar : the history of a land policy* Université de Geneve Faculté Des Sciences Economiques Et Sociales Institut Universitaire D'études du Développement. <http://www.unige.ch/cyberdocuments/theses2006/MuttenterF/these.pdf>

Rafehimanana, R. A. (2013). *Land titling around indigenous reserves in Ambanja [master's thesis]*. Université d'Antananarivo. <http://www.observatoire-foncier.mg/downloads/AMBANJA-DEA.pdf>

Rafehimanana, R. A., & Ramamonjisoa, J. (2013). *Land titling around indigenous reserves in Ambanja in northwest Madagascar*. In Ramanarivo, R., Radimilahy, C., & Ramamonjisoa, J. (Eds.), *Whose land ? For who ? Why ? Antananarivo: CITE Ambatonakanga*. <http://www.fsp-parrur.irenela.edu.mg/Data-FSP-PARRUR/Sylva%20terra/Ressources%20&%20publications%20scientifiques/Ouvrages/OUVRAGE.pdf>

Randrianirina, H. (2013). *Land reform and the restoration of land taxation in Madagascar*. Université d'Antananarivo.

Ravelomanantsoa, Z., Burnod, P., & Tonneau, J-P. (2012). *Land policy in the service of central land use planning – Madagascar from the monarchy to the end of the 20th century*. http://agritrop.cirad.fr/568216/1/document_568216.pdf

Riziky, C. (1993). *The plantation economy in crisis in the Sambirano Valley (Madagascar)*. Montpellier : Association Géographes Madagascar.

Sharp, L. A. (1996). *The Possessed and the Dispossessed: Spirits, identity & power in a Madagascar migrant town*. Oakland: University of California Press.

Schnepel, E. (2018). *Plants and Empire: The bittersweet saga of cacao in the Sambirano Valley of Madagascar*. 43rd Annual Meeting of the French Colonial Historical Society, Aix-en-Provence, France. June 15-17, 2017.

The Well-Tempered Chocolatier. (2014). Meet the maker: Bertil Akesson of Akesson's. Retrieved April 24, 2020, from <https://thewelltemperedchocolatier.com/2014/04/22/meet-the-maker-bertil-akesson-of-akessons/>

Valrhona. (n.d.). Société Millot, cocoa partner Madagascar - Live long Valrhona. Retrieved April 24, 2020 from <https://inter.valrhona.com/en/chocolate-culture-article/societe-millot-cocoa-partner-madagascar-live-long-valrhona>.

All individuals featured in photographs in this document have given their consent for their image to be used in ILRG publications.